



Monsieur le Directeur Interrégional

Je reviens vers vous après consultation de nombre de collègues des différentes unités en Bretagne et Pays de la Loire.

1/

L'UNSA est surprise pour ne pas dire abasourdie par les différents comptes-rendus des OS ainsi que le « Flash agent N°1 » envoyé par la DG ce jour.

Ces différents retours font suite à la réunion téléphonique du 17 mars dernier entre la DG et les OS. Sans ignorer les problématiques rencontrées par nos collègues des Opérations Commerciales, je vais rester centré sur les décisions relatives à

« l'organisation et l'exercice des missions douanières des agents de la Surveillance »

Je cite :

- *Tenue des points de passage frontaliers (PPF) et points de passage autorisés (PPA).*
- *Contrôles de sûreté (tunnel sous la Manche, tunnels alpins, supervision de la sûreté du fret aérien, etc.)*
- *Contribution à la lutte contre le terrorisme.*
- *Garde de sites sensibles (BSM, ENDLR, centres informatiques)*
- *Centres de liaison (CODT, CLS)*
- *CCPD*
- *Intervention des garde-côtes au titre de l'action de l'Etat en mer (secours en mer)*

L'UNSA ne trouve rien à redire sur ces missions prioritaires si ce n'est que les différentes unités ne sont pas formées à la lutte contre le terrorisme.

- *dans la limite des effectifs et des matériels disponibles concourant à la protection des agents (cf. ci-après les consignes du médecin de prévention),*
- *les contrôles doivent porter prioritairement sur les camions et camionnettes et la lutte contre les trafics de marchandises prohibées.*

*Les contrôles des véhicules légers restent possibles dès lors qu'ils sont initiés sur la base d'un renseignement ou d'une analyse de risque précise faisant apparaître un risque de fraude justifiant*

*une intervention (par exemple un hit LAPI). Des contacts avec les autorités judiciaires auront préalablement permis de cerner les capacités des services de douane et de police judiciaire à prendre en charge les constatations douanières.*

Malgré une situation exceptionnelle et inédite, il est demandé aux agents de faire :

- De la Surveillance Général de qui et de quoi ? La plupart des usagers, s'ils suivent les directives du gouvernement sont calfeutrés chez eux. Je ne mets pas en doute la pertinence de cette mission, mais elle m'interpelle

- De la LCF !

L'UNSA ne doute pas un instant que les organisations criminelles vont continuer à œuvrer, même au ralenti, c'est certain.

Sans vouloir déroger à nos missions principales en temps normal, pensez-vous qu'il soit judicieux de demander aux agents de contrôler des camions, des camionnette, des véhicules légers mettant ainsi sur la balance, voire en péril, leur intégrité physique ou leur santé et celle de leur famille.

Deux par véhicule en diagonale, dans un espace réduit donc, c'est contraire aux règles de sécurité sanitaire... En outre, la règle pour la sécurité, c'est trois agents (PLI)

Et s'ils interpellent un infracteur, ..., où le met-on ? Et si cette personne est contaminée ?

Le contrôle d'un habitacle contaminé, sachant que le virus reste au minimum 6 à 12h sur les métaux et 24h et ensuite sur le vêtement ne met-il pas en danger les agents ?

Y a-t-il assez de gel hydro-alcoolique, de gants, et de masques non périmés ? Je ne suis pas certain que ce soit le cas, précisément si on veut appliquer les recommandations du gouvernement.

De plus les réductions drastiques de certains parquets oblige à limiter les GAV aux cas troublant gravement l'ordre public, quid d'une RD pour 400 grammes de cannabis, par exemple. ?

Je vais rester très synthétique.

Vous l'avez compris, l'UNSA ne cherche pas à ce que les agents dérogent à leurs missions, mais à situations exceptionnelles, décisions exceptionnelles.

Peut-être les agents de la surveillance serait plus utiles à assister nos collègues de la police ou de la gendarmerie dans les missions de contrôles et du respect des décisions du gouvernement, outre leurs missions prioritaires.

L'UNSA a bien compris que vous appliquez les directives ministérielles tentant à respecter le mieux possible le « bien-être au travail » des agents. Je sais que vous porterez, comme vous l'avez déjà fait, nos interrogations aux plus hautes instances.

2/

De nombreux agents sont en « confinement », en AEA à titre préventif suite à l'intervention du Président de la République et du Premier Ministre.

D'autres avaient prévu des JNC ou des RC, voire des CA mais restent également en « confinement » au même titre que les autres.

L'UNSA a cru comprendre que la position de la hiérarchie était le maintien des positions programmées. Nous parlons bien de programmées.

Il serait juste que ces agents, vous en conviendrez, au même titre que les autres, se retrouvent en position d'AEA, ceci afin d'éviter les disparités et les problématiques que cela engendrera certainement.

Il est probable que cette situation perdurera, par ailleurs, plus de 15 jours.

Cependant la décision de mettre tous ces agents en AEA, à titre égalitaire, vous appartient ainsi qu'à Madame La Directrice Régionale et à Monsieur le Directeur Régional.

Je vous remercie par avance de prendre en considération les observations de l'UNSA et ne doute pas un instant que vous prendrez les décisions les plus justes

Bien cordialement

Armel CHESNAY

Secrétaire Interrégional UNSA

Bretagne Pays de la Loire



